



**Thévoz Ivan, Papaux David**

Ne l'avions-nous pas prédit ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 20.02.25

**Dépôt**

Lors de la session d'octobre 2024, la motion Papaux/Thévoz 2024-GC-83 attirait l'attention des autorités sur l'infiltration croissante de la théorie du genre et de la transidentité dans les écoles fribourgeoises, ainsi que sur la promotion de cette idéologie à travers les « ateliers de prévention » dans les cycles d'orientation. Malgré les témoignages alarmants de parents faisant état de l'endoctrinement progressif de leurs enfants dès leur plus jeune âge, cette motion fut balayée par le Parlement. Nous dénonçons déjà l'infiltration insidieuse des idées wokistes et de genre dans les murs des écoles, sans aucune transparence ni consultation des parents. Mais ce jour-là, on nous a ri au nez !

Aujourd'hui, le magazine Le Peuple révèle qu'au CO de Romont, lors d'un cours d'éthique, un document prônant la liberté pour les adolescents de « vivre leur sexualité », d'avorter, de choisir leur identité de genre et de remettre en cause la distinction biologique entre hommes et femmes a été présenté aux élèves. Un contenu qui, loin de susciter la réflexion, infantilise et manipule les adolescents à travers une mise en scène simpliste. Une image de licorne violette, par exemple, est utilisée pour enseigner que le sexe serait « assigné » à la naissance par les médecins et non par un constat biologique simple. Ce document ne fait pourtant pas partie des ressources officielles des cours d'éthique et de cultures religieuses, comme l'a confirmé le Service du médecin cantonal.

Le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de la Direction de la formation et des affaires culturelles (ci-après : DFAC), a bien tenté de se dédouaner en expliquant qu'il s'agissait d'une « initiative personnelle » de deux enseignants du cycle d'orientation de la Glâne. Selon la secrétaire générale adjointe de la DFAC, l'erreur aurait été corrigée le 14 février dernier. Mais il ne faut pas se laisser duper : cette situation révèle un problème bien plus grave et systématique. Le programme officiel est-il si facilement contourné par des enseignants qui se croient autorisés à enseigner leurs propres convictions militantes ?

Lors de nos prises de position en plénum, nous avons déjà mis en garde contre les dérives de certains enseignants qui, en toute impunité, déviaient des contenus validés par le canton. Des parents nous ont rapporté des cas inquiétants où leurs enfants, confrontés à ces théories de genre, ont vu leurs repères bouleversés, les plongeant dans un malaise profond. Ces dérives idéologiques dans les écoles fribourgeoises ne sont plus des cas isolés ; elles deviennent une norme et il est grand temps que le Conseil d'Etat prenne ses responsabilités.

Les parents d'élèves fribourgeois ont le droit d'attendre une réponse claire et transparente des autorités. La dérive idéologique dans nos écoles n'est pas qu'un simple écart pédagogique. C'est un véritable risque pour l'avenir de nos enfants.

C'est pourquoi nous exigeons des réponses claires et transparentes aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat accepte-t-il que des enseignants se permettent d'enseigner l'idéologie de genre selon leur propre interprétation, en dehors des cadres officiels ?
  2. Quelles mesures concrètes seront appliquées pour éviter que ce genre de contenu idéologique ne se répète dans nos écoles ?
  3. Quelles sanctions le Conseil d'Etat compte-t-il entreprendre à l'encontre des enseignantes qui ont dévié des programmes éducatifs validés par les autorités cantonales, comme cela fut le cas à Romont ?
  4. Les parents ont-ils été informés de l'erreur commise par ces enseignantes ? Et, de manière plus large, comment le Conseil d'Etat assure-t-il que les élèves reçoivent une information objective et équilibrée, contrebalançant les théories de genre qu'ils ont pu recevoir ?
-